LE RECRUTEMENT DES VOCATIONS

A L'ENSEIGNEMENT BILINGUE

. . DANS ONTARIO . .

Causerie du R. P. J.-M. R. Villeneuve, O. M. I.

A la Première Convention biennale
des Canadiens-Français d'Ontario

OTTAWA
L'Association Canadienne-Française
d'Education d'Ontario.

Casier Postal 244, Ottawa.

1912.

FS012
1912
V738

ECC

Purchased for the Lorne Pierce Collection
at Queen's University on the
Edith Chown Pierce Trust

HULL, Qué.,
13 mars 1912
Nihil obstat :
SYLVIO CORBEIL, ptre,
Censeur.

Cum permissu.

LE RECRUTEMENT DES VOCATIONS

A L'ENSEIGNEMENT BILINGUE

. . DANS ONTARIO . .

Causerie du R. P. J.-M. R. Villeneuve, O. M. I.

A la Première Convention biennale
des Canadiens-Français d'Ontario

OTTAWA
L'Association Canadienne-Française
d'Education d'Ontario.

Casier Postal 244, Ottawa.

1912.

TABLE DES MATIERES

PAGES

INTRODUCTION.—Moyens à employer pour le recrutement des instituteurs bilingues

I. Utiliser le personnel existant..... 2

a) Rechercher des instituteurs 2

b) Seconder nos instituteurs..... 3

c) Faciliter leur développement professionnel..... 4

d) Favoriser les Congrès Pédagogiques.... 6

II. Créer le personnel de demain :

a) Former des Instituteurs laïques..... 7

b) Cultiver des vocations religieuses..... 8

Conclusion..... 13

Vœux..... 14

LE RECRUTEMENT

DES

Vocations pour l'Enseignement.

Monsieur le Président,
Révérends Messieurs du Clergé,
Messieurs,

"Quand un peuple est tombé dans la servitude, a-t-on dit, et qu'il tient bien sa langue, c'est comme s'il tenait dans sa main la clef de sa prison." Il nous faut, Messieurs, nous aussi bien tenir notre langue, et avec elle notre foi, si nous voulons sortir de la prison de nos servitudes. Mais ce sont les *écoles bilingues* qui seront la main dans laquelle nous tiendrons notre langue et notre foi, la clef de notre prison. Les écoles bilingues, pour nous, c'est la question vitale. La réflexion et les faits le prouvent assez. On l'a compris du reste, et c'est de là qu'est née notre Association.

Pour constituer des écoles bilingues, il nous faut des instituteurs bilingues. Or nous n'en avons pas en nombre suffisant; ceux qui se présentent n'ont pas tous la compétence voulue. Voilà pourquoi plusieurs de nos écoles ont dû être fermées, d'autres ont été parfois confiées à des institutrices qui n'avaient ni notre nationalité ni même nos croyances....! N'y a-t-il pas lieu de jeter le cri d'alarme? Pressante est la

nécessité du remède. Il semble que l'occasion de ce Congrès est des plus opportunes pour étudier les moyens de nous procurer des instituteurs. Ces moyens, je crois, peuvent se réduire aux deux suivants: 1°—*Utiliser de notre mieux le personnel existant ;* 2°—*Créer le personnel qui nous manque.* Deux considérations que je vais développer brièvement.

I–UTILISER LE PERSONNEL EXISTANT.

Et d'abord il nous faut utiliser de notre mieux tout le personnel en état de nous servir dès maintenant. Ce devoir, Messieurs, nous regarde tous, puisque nos écoles bilingues, c'est notre vie nationale dans la province d'Ontario, et que nous sommes tous intéressés à la conservation et à la prospérité de ces écoles. Je n'insiste pas, tout le monde comprend cette obligation. Voyons plutôt par quels moyens nous pouvons la remplir. J'en trouve plusieurs.

a) Rechercher des instituteurs.

Le premier, et non le moins pressant, c'est de rechercher plus que nous ne l'avons fait jusqu'ici, des instituteurs et des institutrices pour nos écoles. Nos maîtres et nos maîtresses bilingues sont comme des perles précieuses, il vaut la peine de tout faire pour les trouver. Et il n'est pas inouï que des recherches actives aient été couronnées de succès. Ne vient-on pas de me dire qu'en quinze jours on a rencontré deux institutrices, qui, faute d'emploi, s'étaient adonnées à des occupations moins importantes et moins utiles à la société. Ces faits pourraient se

renouveler. Il est certain que nous pourrions trouver bien des jeunes gens et surtout beaucoup de jeunes filles capables, dont nous pourrions utiliser immédiatement les services, si nous nous donnions la peine de les chercher. Le Comité de l'Association est tout prêt à servir de Bureau de Placement pour ces instituteurs, comme il l'a fait quelques fois déjà dans le passé. Quiconque connaît de ces instituteurs disponibles pourra s'adresser à ce Bureau ou encore se servir de l'intermédiaire de MM. les Inspecteurs bilingues, pour les mettre au plus tôt à l'œuvre dans nos écoles. Inutile de dire que ces instituteurs ou ces institutrices recevront bon accueil. A chacun de nous de les chercher et de les signaler à qui de droit.

b) Seconder nos instituteurs.

Pour bien utiliser notre personnel enseignant, Messieurs, il est un autre devoir, et très grave, qui nous est imposé à tous, c'est de seconder leur action.

Nous le ferons avec empressement si nous savons apprécier l'excellence de leurs fonctions; si nous nous rappelons que l'enseignement est un apostolat, qu'il participe à l'excellence du sacerdoce, puisqu'il forme les âmes, les ouvre à la vérité et à la justice. Le Saint-Esprit lui-même nous fait connaître la magnifique récompense due à leur mérite: "*Ceux qui auront instruit les autres selon la justice brilleront comme des étoiles dans le ciel de l'éternité.*" (*Dan. XII,3.*)

N'est-ce pas assez faire comprendre quelle considération et quel respect sont dus à nos instituteurs; combien nous devons nous efforcer de leur conserver ou de leur attirer l'estime publique, combien nous

devons faire en sorte qu'ils soient considérés non comme des employés ou des serviteurs, mais bien comme des dignitaires et les sublimes ouvriers de notre vie religieuse et nationale.

C'est pour cela, Messieurs, que nous devons les encourager dans leurs difficultés, et elles sont graves et nombreuses; nous devons les soutenir dans leur autorité. Oh! combien les parents manquent parfois gravement à ce devoir quand ils cèdent avec complaisance aux caprices de leur enfants, et contrecarrent ainsi l'œuvre éducatrice des maîtres ; ils oublient donc, ces parents, que le maître ou la maîtresse sont leurs suppléants, et que l'autorité de ceux-ci, c'est l'autorité même des parents. S'ils l'ébranlent, c'est leur propre autorité paternelle ou maternelle qu'ils détruisent en même temps. On comprend alors combien, dans ce cas, la condition des instituteurs devient ingrate et difficile.

Non, faisons respecter nos maîtres et nos maîtresses, les enfants nous respecteront nous-mêmes. Allons plus loin: encourageons nos instituteurs dans leurs efforts, ayons de la reconnaissance pour le travail qu'ils s'imposent, intéressons-nous à leur situation dans la paroisse ou dans le district,—et que nos sympathies leur adoucissent la solitude morale à laquelle les condamne parfois leur carrière; alors nous aurons pris efficacement le second moyen d'utiliser notre personnel d'enseignement.

c) Faciliter leur développement professionel.

Ce n'est pas tout, Messieurs, il y a un troisième

moyen d'utiliser nos instituteurs, c'est de faciliter leur développement professionnel.

Nous pouvons le faire d'abord en leur donnant des conseils dictés par l'expérience et la science, conseils donnés avec discrétion et mesure. J'insiste sur cette restriction. On m'a bien dit qu'en certain pays, —ce n'est pas le nôtre ! —maîtres et maîtresses doivent subir, au sujet de leur méthode d'enseignement, les directions de divers personnages,—par exemple, des commissaires d'écoles, — qui, quelque bien intentionnés qu'ils soient, n'ont cependant pas toujours qualité pour apprécier des mesures pédagogiques dont la valeur ne peut être jugée qu'après une étude sérieuse et les observations d'une longue expérience. Ce qui ne veut pas dire que nos maîtres et nos maîtresses soient à laisser entièrement à leurs propres inspirations, mais que nos conseils doivent être discrets, opportuns, donnés avec ménagement.

Un autre moyen d'aider nos maîtres à se perfectionner, c'est de leur indiquer, de leur prêter, de leur procurer même de bons livres, relatifs à leurs fonctions surtout; des ouvrages ou des revues pédagogiques capables de les entretenir dans la véritable atmosphère de leur vocation. Ajoutons que ces ouvrages doivent être l'objet du choix le plus attentif. En cette matière, plus qu'en aucune autre, les livres ont leur influence, et il en est de funestes ou de dangereux. On a trouvé récemment dans un ouvrage de pédagogie bien connu des idées absolument à l'encontre des données élémentaires de la philosophie chrétienne. Soyons prudents.

Soyons prudents,——mais soyons agissants. Et tous ici ont leur part à faire. Messieurs les curés des

paroisses ont la leur, et ils font leur devoir; les commissaires, les contribuables, les parents, tous se doivent d'être les auxiliaires de nos maîtres et de nos maîtresses. C'est notre œuvre à tous, œuvre capitale, œuvre pressante.

d) Favoriser les Congrès Pédagogiques.

Je termine cette première partie en mentionnant comme dernier moyen d'utiliser nos ressources présentes, celui des Congrès Pédagogiques pour nos instituteurs. Ces congrès ont été le premier ressort de la force nationale en Acadie. Au Manitoba, leur influence a été grande pour la conservation de l'esprit militant dans la revendication des droits de la minorité catholique. Souhaitons que nos Congrès d'instituteurs bilingues ressuscitent, puisque, après quelques essais, depuis trois ans l'institution a semblé sommeiller. Leur importance ressort de leur nature même, de la grande influence qu'ont nos instituteurs sur la formation des enfants, notre peuple de demain.

Que nos instituteurs viennent puiser dans ces Congrès la compétence pédagogique, l'esprit religieux et l'esprit national: ils nous prépareront une race bravement catholique et fièrement française.

II—CREER LE PERSONNEL DE DEMAIN

Supposé parfaitement accompli le programme que je viens de tracer, les résultats ne seront pas encore proportionnés à nos besoins. L'augmentation du nombre de nos compatriotes est rapide, et c'est heureux !. . Celle de notre personnel d'enseignement

ne l'est pas en porportion, et cela pourrait nous être fatal. Il nous faut tout de suite, il nous faudra surtout demain, un plus grand nombre d'instituteurs et d'institutrices, laïques et religieux.

a) *Former des Instituteurs Laïques.*

Il nous en faut, nous n'en avons pas. Créons-en ; formons-en ; et je parle en premier lieu des instituteurs et des institutrices laïques.

En effet, Messieurs, remarquons-le, l'Eglise n'a jamais voulu accaparer en quelque sorte, pour ses ministres, le haut ministère social. Toujours elle a voulu que le peuple chrétien fut associé activement à son œuvre. Elle fait aux laïques leur bonne part dans le travail de l'organisation publique, elle veut les voir concourir, de concert avec ses évêques et ses prêtres, au bien public, religieux et national. Le fait est vrai de tout temps. Pour le présent, nous n'en voulons d'autre preuve que la décision récente qui vient d'être rendue par le Saint-Siège au sujet de l'administration financière des paroisses aux Etats-Unis.

Au reste, nos conditions actuelles exigent que nous favorisions le plus possible les vocations à l'enseignement, même chez les laïques, puisque nos religieux et nos religieuses ne peuvent prendre qu'une part de cette noble tâche.

Et comment nous former des instituteurs et des institutrices laïques ? Mais en poussant dans cette carrière de l'enseignement nos jeunes gens et nos jeunes filles qui ont fait leur cours d'études. Si on comprend la noblesse de cette vocation, ne vaudra-t-elle pas à nos yeux autant que les professions libérales ?

Et dans l'esprit public, ne doit-elle pas être regardée, à l'encontre de certains préjugés, comme une condition sociale pleine de grandeur ? Une direction dans ce sens pourrait être rapidement efficace. Qu'il me suffise de mentionner ici l'exemple de M. St-Jacques, Principal de l'école normale bilingue de Sturgeon Falls, que des conseils éclairés ont si heureusement dirigé dans cette carrière. Qu'il me suffise aussi de rappeler qu'on trouverait dans nos bureaux d'affaires des demoiselles qu'une plus sage orientation eût pu gagner à l'enseignement, à notre grand profit et à leur grand bonheur, elles qui ont souvent de l'apostolat plein le cœur.

Tout de même, avouons-le, l'instituteur et l'institutrice laïques sont dans des conditions particulières qui ne permettent pas de compter sur eux seuls pour suffire à tous les besoins. D'ordinaire, de légitimes préoccupations pour l'avenir, surtout chez les maîtresses, aussi bien que les exigences de la vie séculière, nuisent à leur entier dévouement à l'œuvre de l'éducation. Les instituteurs religieux et les institutrices religieuses, nos Frères et nos Sœurs des communautés enseignantes, sont dans des conditions beaucoup plus avantageuses.

b) *Cultiver des vocations religieuses pour l'enseignement.*

Les religieux enseignants sont au premier rang. Cela va de soi. Ils ont pour eux la stabilité, l'esprit de corps, la formation supérieure. Ils sont maîtres et maîtresses par état, et dans cet état leur persévérance est assurée par les liens sacrés de la religion. Ils

ont la force d'une corporation, et par conséquent, entre eux et les maîtres laïques, il y a toujours la différence de l'individu isolé avec le nombre organisé. C'est pour cela que, prise non pas d'individu à individu, mais dans l'ensemble, leur supériorité professionnelle dans l'enseignement est incontestable. Un matérialiste français, M. G. Lebon, directeur de la "Bibliothèque de Philosophie Scientifique," vient d'en donner ce témoignage frappant: "J'avoue que si j'étais ministre de l'Instruction publique, (en France), mon premier acte serait de nommer Directeur de l'Enseignement primaire et secondaire, le Supérieur Général des Frères des Ecoles Chrétiennes..." (Voir *La Réponse*, février, 1912). Il est vrai qu'il ajoute une condition inacceptable, celle de supprimer l'enseignement religieux, mais le témoignage en garde son prix: ainsi nos adversaires eux-mêmes sont forcés de reconnaître la valeur de nos Instituts enseignants.

Mais, Messieurs, qu'ont répondu jusqu'ici ces Congrégations, quand vous leur avez demandé des Frères et des Sœurs ? "Nous n'avons pas assez de sujets pour répondre à votre demande."—Quelle doit être notre réplique ?—"Des sujets, nous allons vous en donner." N'est-il pas évident que si les vocations se font plus nombreuses dans cette province même d'Ontario, ces Congrégations pourront nous donner des maîtres et seront tenues en même temps de nous servir les premiers. Cela s'imposera pour ces Instituts,—et pour nous s'impose tout de suite l'obligation de leur fournir des vocations. Il faut s'y mettre sans retard. C'est le devoir de tous, des parents, des instituteurs et des institutrices, des curés. Créons des vocations religieuses pour l'enseignement.

La vocation religieuse vient de Dieu,—me dites-vous ?—Oui, mais elle se *cultive* par la main des hommes. Ici, puisqu'il m'est impossible de donner à cette question tout le développement qu'elle comporte, je croirai avoir atteint tout mon but, si je réussis à faire connaître les ouvrages de M. l'abbé Guibert, relatifs à ce sujet. On sait combien cet éducateur de premier ordre a écrit de livres lumineux et pratiques. On ne connaît pas assez peut-être ce qu'il a écrit par rapport à la suscitation des vocations à l'enseignement. Ses livres "*La culture des Vocations,*" (1) fait pour les prêtres, les maîtres et les parents; "*L'éducateur Apôtre,*" (2) spécialement écrit pour les instituteurs ; "*Conseils sur la vocation,*" (3) pour les enfants, donneront une réponse péremptoire à cette objection que Dieu seul fait les vocations; ces ouvrages établissent nos obligations respectives, ils indiquent le moyen de coopérer à cette œuvre excellente entre toutes; ils démontrent que des vocations religieuses, nous pouvons en faire naître, non pas par la violence et l'indiscrétion, mais par une culture active et patiente des germes que Dieu dépose dans les âmes.

Nombreux sont les moyens de faire cette culture, et je signalerai rapidement quelques-uns de ceux qui me paraissent le plus immédiatement à notre portée. Tout d'abord, sachons inspirer à nos enfants le zèle et l'amour pour la religion et la patrie. Les enfants

---

(1) Chez Poussielgue, Paris, 1 fr. 50, broché.

(2) Ibidem, 2 frs., broché.

(3) Ibidem, 0.60, broché. On trouve ces trois ouvrages chez nos libraires canadiens.

veulent faire grand: à nous de leur indiquer où se trouve la vraie grandeur. Leurs âmes sont des terres vierges, prêtes à recevoir tous les germes: si on y sème des désirs d'apostolat et de dévouement pour les grandes causes de l'Eglise et de la société, ces germes lèveront et porteront leurs fruits. Notre inaction et notre réserve, au contraire, pourraient être cause que des ambitions moins généreuses et des rêves moins honnêtes naissent dans ces cœurs d'enfants et amoindrissent les rendements de leurs vies.

Pour que ces germes de vocation religieuse s'épanouissent, il faut faire connaître les Instituts religieux, —donc, pour cela, les étudier soi-même, les apprécier, les admirer, exprimer cette admiration et les nombreux motifs sur lesquels elle peut s'appuyer.

De même aussi faut-il que nous regardions comme un devoir de faire respecter tout spécialement nos Frères et nos Sœurs des Instituts d'enseignement. Ce qui a été dit tout à l'heure en parlant des maîtres et des maîtresses en général, s'applique tout particulièrement aux religieux, et pour le but que nous proposons actuellement. Nous aurons des vocations religieuses chez les enfants dans la mesure où nous seconderons l'autorité de leurs maîtres, religieux et religieuses. Certaines circonstances malheureuses des temps présents rendent ce devoir plus impérieux encore. Que la faiblesse générale des parents à cet égard est déplorable ! De graves instituteurs nous ont dit que c'est là un des plus grands obstacles à l'éclosion de la vocation dans les enfants qui leur sont confiés.

Une autre chose est encore bien nécessaire pour cultiver les vocations religieuses, c'est de pénétrer les enfants de cette conviction que les Frères et les Sœurs

sont des "*personnes consacrées à Dieu.*" Cette expression et tout ce qu'elle comporte de vertu et de grandeur n'est pas sans impressionner beaucoup les écoliers; il en reste quelque chose dans leur âme pour toute la vie; c'est souvent le point initial de leur direction vers la communauté religieuse.

On comprend qu'il faut ensuite pousser les enfants vers les collèges et les couvents, qu'il faut aider ceux qui sont pauvres, les protéger tous, les diriger sagement, chacun de nous dans la mesure de son influence. Ce n'est pas le lieu d'insister plus longuement, mais combien ce ministère est important! Et combien on a parfois de sérieux reproches à se faire et de graves préjugés à combattre ! Quand il s'agit de petits garçons, est-ce que quelquefois on n'a pas l'air de se figurer dans certaines familles ou chez certaines gens, que la seule vocation religieuse honorable, ce soit celle du sacerdoce? Non, Messieurs, je l'ai dit tout à l'heure, et combien plus dois-je le répéter quand il s'agit des maîtres religieux, la vocation de l'enseignement est un apostolat sublime, et toute âme qui s'y consacre s'élève devant Dieu et doit monter dans l'estime des hommes. Ici, il me fait plaisir d'apporter le témoignage d'un personnage autorisé pour affirmer que nos compatriotes, grâce à leur esprit chrétien, comprennent la dignité de la vie religieuse et sont généralement heureux de voir leurs enfants s'y consacrer.

Mais il est temps de conclure, et je vous demande pardon d'abuser de votre bienveillance Pour être plus pratique, je mentionnerai les communautés enseignantes de langue française, déjà établies dans la

Province, afin qu'elles soient assurées de votre sympathie et de votre concours.

Parmi les communautés d'hommes, il y a,—les premiers arrivés et depuis longtemps,—les Frères des Ecoles Chrétiennes. Ils ont un petit Noviciat au Mont de La Salle, à Montréal Qui sait s'il ne pourrait pas s'en établir un, ici même dans la Province, si les vocations devenaient nombreuses ? Et comme cela faciliterait beaucoup la solution de certaines difficultés inhérentes à leur qualification légale ! Il y a aussi les Frères du Sacré-Cœur, établis depuis l'an dernier dans la ville d'Ottawa, et qui ont un Juvénat à Arthabaskaville.

Quant aux communautés de femmes, nommons les Sœurs Grises de la Croix, communauté fondée ici même à Ottawa; les Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, venues de la province de Québec, et établies dans la région d'Essex. Il y a aussi les Sœurs de la Sagesse, communauté française, qui a déjà plusieurs écoles dans Ontario; les Sœurs de l'Assomption de Nicolet, qui viennent d'entrer à Haileybury. Enfin, les Sœurs du Sacré-Cœur, originaires du diocèse de Vannes, en Bretagne, depuis dix ans à Ottawa; elles n'ont pas encore d'établissemnt scolaire dans la Province, mais seront bientôt en mesure d'en accepter; un détail digne d'attention, c'est que leurs constitutions les autorisent à former de petites communautés, de deux sœurs seulement par résidence, ce qui est un avantage pour les paroisses plus modestes et les écoles de campagne, qui sont du reste leur but tout spécial.

Messieurs, je résume. Si nous voulons vivre, il nous faut nos écoles, coûte que coûte. Pour nos écoles il nous faut des maîtres. Ces maîtres, il nous

les faut trouver et former. Ce devoir est évident. Jetons partout des germes à pleines mains, demain se lèvera sur notre sol toute une génération d'instituteurs et d'institutrices, religieux et laïques, et notre survivance sera assurée dans Ontario.

Toutes les considérations que je viens de faire peuvent trouver leur expression dans ce double vœu que je soumets au Congrès, à savoir :

1°—*Que tous les Canadiens-Français d'Ontario estiment et honorent, autant qu'elle en est digne, la condition d'instituteur ou d'institutrice.*

2°—*Que tous, maîtres et parents à la suite du clergé, se mettent avec ardeur à l'œuvre du recrutement et de la formation des instituteurs catholiques bilingues, laïques et religieux, pour Ontario, puisque c'est là le moyen essentiel de notre conservation religieuse et nationale.*

LA CIE D'IMPRIMERIE D'OTTAWA

PUBLICATIONS A REPANDRE

1. **Rapport du Congrès de 1910** - - - - - - 25 sous
2. **La Langue Française en Amérique,** par M. le juge Constantineau, 11 pages - - - - - - - - - 3 sous
3. **La Langue Française dans l'Ontario,** par M. le juge Constantineau, 15 pages - - - - - - - - - 3 sous
4. **Bi-lingualism in Ontario,** 27 pages - - - - - - 3 sous
5. **Les Caisses Populaires,** par M. Alf. Desjardins, 24 pages - 3 sous
6. **Le Recrutement des Vocations à l'Enseignement dans l'Ontario,** par le R. P. J.-M. R. Villeneuve, O.M I 14 pages 3 sous
7. **Les Canadiens-Français d'Ontario et la Presse,** par le R. P. Chs. Charlebois, O.M.I., 42 pages - - - - - - 3 sous

PAR QUANTITES : la douzaine, 30 sous; le cent, $2.00 ; le mille, $15.00.

AU SECRETARIAT DE L'ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE D'EDUCATION D'ONTARIO.

CASIER POSTAL : 244, Ottawa.

---

8. PUBLICATIONS DE M. J. GUIBERT

L'Educateur Apôtre, Poussielgue, Paris, - - - - - 2 fr.

La Culture des Vocations, Poussielgue, Paris, - - - - 1 fr. 50

A l'Entrée de la vie, Gaume, Paris, - - - - - - .60

Conseils sur la Vocation, Poussielgue, Paris, - - - - 1 fr.

AUTRES PUBLICATIONS sur la VOCATION :

Quelle est ma Vocation ? par le P. J. Berthier, M.S., Maison de la Bonne Presse, Paris, - - - - - - - - 0 fr. 50

Recherche et Première Culture des Vocations, par M. J. Moisan, Bonne Presse, Paris, - - - - - - - 0 fr. 50

Le Jeune Homme comme il le faut, par le R. P. Berthier, Maison de la Bonne Presse, Paris, - - - - - - 1 fr.